

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2017

Intervention de Madame la Préfète

L'État a demandé l'accueil de migrants d'une manière dispersée dans tout le territoire, avec une mise à disposition de 450 places en Dordogne, sans avoir concerté au préalable les collectivités territoriales. Pour mettre en place ces structures d'accueil, l'État a lancé un appel à projet ; c'est la société ADOMA, filiale de la Société Nationale Immobilière (qui gère, entre autres, les logements des gendarmes), filiale elle-même de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a été choisie. Cette dernière, qui gérait en 2016 192 centres d'accueil, devra remettre en état les immeubles qu'elle a sélectionnés pour accueillir des futurs demandeurs d'asile.

Sur le canton, les anciens logements des gendarmes de Saint-Aulaye et de Montpon ont été désignés pour être réhabilités en centre d'accueil. L'immeuble de Saint-Aulaye, situé rue du Docteur Ladouch, derrière le Centre Médico-social, devrait accueillir au 1^{er} janvier 2018, 35 personnes, en priorité des familles, qui resteront de 1 mois à 1 an, soit le temps d'instruction de leur dossier de demande d'asile. A la suite de l'obtention du statut de demandeur d'asile, ces personnes seront libres de s'installer sur le secteur ou de partir dans une autre ville et pourront travailler.

Le centre d'accueil sera géré par un directeur d'hébergement, basé à Artigues-près-Bordeaux et qui aura à sa charge 4 centres d'accueil, un intervenant social diplômé, qui assurera le suivi administratif des dossiers de demande d'asile et sera présent sur site 5 jours sur 7, ainsi qu'un agent polyvalent. Ces personnels seront recrutés et rémunérés par ADOMA.

Une réunion publique d'information, en présence de Madame la Préfète, sera organisée le jeudi 14 septembre 2017 à 18h30 au Cinéma de Saint-Aulaye.

Assainissement : choix des entreprises

Sur le rapport du président de la Commission des Marchés, le Conseil entérine le choix de la Commission en retenant l'offre variante d'un montant de 449 888.00 €HT, ainsi que l'option de la vis de compactage d'un montant de 10 731 €HT proposée par l'entreprise ERCTP. Le montant total des travaux sera donc de 460 619.00 €HT, soit 552 742.80 €TTC. L'option obligatoire n'est pas retenue. Le coût des travaux avait été estimé par l'agence SAFEGE à 489 800 € HT.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Enquête publique : continuité écologique

Une enquête publique est organisée par la Préfecture de la Dordogne, du 12 juin au 17 juillet 2017, concernant la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau relative à l'exploitation de la force hydraulique de la Dronne pour le fonctionnement de la micro-centrale, à la régularisation du seuil de la baignade et au rétablissement de la continuité écologique de la Dronne sur ces 2 sites. Le Conseil Municipal émet les observations suivantes :

Concernant le rétablissement de la continuité écologique : un cours d'eau existant n'a pas été pris en compte dans les études ; ce dernier est situé en amont de la centrale, dans le département de la Charente et rejoint le bras principal de la Dronne. Ce cours d'eau de dérivation constitue une passe à poissons naturelle, puisqu'il est dépourvu d'obstacles à franchir. De plus, la température de l'eau, qui peut atteindre 25°C en été, peut être un frein notamment pour les salmonidés.

Concernant la puissance de la micro-centrale : elle est actuellement de 130KW contre 65.5 répertoriés. Le Conseil souhaite que la puissance de 130 KW soit reconnue et validée par les services de l'État. Grâce à cette puissance, la municipalité pourra passer un accord de rachat de production électrique avec ERDF. De plus, avec les travaux envisagés, une perte de production de l'ordre de 7% devrait intervenir.

Concernant la régularisation du seuil de baignade : la plage en bord de Dronne, aménagée et surveillée, accueille de très nombreux touristes et baigneurs pendant la saison estivale. Or les ouvrages prévus pour la passe à poissons et l'arasement de l'ordre de 0.30 mètres du barrage existant feront reculer notablement la ligne d'eau et diminueront la surface de baignade comme la profondeur de l'eau. De plus, le coût, de l'ordre de 450 000 € est un élément à prendre en compte dans un contexte financier général où l'argent public se fait rare.

Le Conseil souhaite également que le cadre et les conditions de baignade soient sinon améliorées, du moins maintenus au niveau actuel, que la centrale hydro-électrique voit sa puissance actuelle reconnue, qu'elle puisse bénéficier d'un nouveau contrat avec ERDF rapidement et que les travaux prévus ne diminuent pas de façon significative sa capacité de production.

Syndicat Mixte DFCI 24 : statuts

Depuis le 1^{er} janvier 2017 a été créé le Syndicat Mixte Fermé de Défense des Forêts Contre les Incendies du département de la Dordogne (Syndicat Mixte Fermé DFCI 24), constitué suite à la fusion des 6 syndicats (cités ci-dessous) et de la Communauté de Communes Isle Vern Salembre :

- Syndicat Intercommunal de voirie forestière et de DFCI de la Forêt Barade,
- Syndicat Intercommunal de DFCI de la Double,
- Syndicat Intercommunal de DFCI de Vergt,
- Syndicat Intercommunal à vocation multiple de DFCI et de voirie forestière de Villamblard,
- Syndicat Intercommunal de DFCI du Landais,
- Syndicat Intercommunal de développement forestier des coteaux du Périgord Noir.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de statuts de ce nouveau syndicat.

Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Bois de la Côte : rapport sur le prix et la qualité du service

Le Conseil prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable établi par le SIAEP du Bois de la Côte, pour l'exercice 2016.

Personnel : suppression de postes et tableau des effectifs

Suite aux départs de Madame Marie-Claire Crassat et de Monsieur Mickaël Flajolet, il convient de fermer leurs postes, soit adjoint territorial d'animation et adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. De plus, suite à la Commission Administrative paritaire qui s'est tenue le 28 juin dernier adoptant les propositions d'avancement de grade, le Conseil accepte d'ouvrir les postes suivants :

- Au 1^{er} janvier 2017 : agent de maîtrise principal, Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe,
- Au 1^{er} février 2017, Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe,
- Au 1^{er} juin 2017 : Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- Au 1^{er} septembre 2017 : Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

Ainsi, le Conseil accepte aussi de fermer les postes suivants :

- Agent de maîtrise,
- Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe,
- Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- Adjoint technique territorial.

De ce fait, le tableau des effectifs est modifié comme suit :

Cadres d'emploi	Grades	Durée hebdomadaire de service	Nombre d'emploi
Service Technique	Adjoint technique	6.91/35 ^{ème}	1
		7/35 ^{ème}	1
		7.50/35 ^{ème}	1
		15.50/35 ^{ème}	1
		21/35 ^{ème}	1
		35/35 ^{ème}	1
	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	1
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	9/35 ^{ème}	1
		35/35 ^{ème}	4
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	2
Agent de maîtrise principal	35/35 ^{ème}	1	
Service Administratif	Adjoint administratif	35/35 ^{ème}	2
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	18/35 ^{ème}	1
		21/35 ^{ème}	1
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	3
Patrimoine	Adjoint du patrimoine	2/35 ^{ème}	1
		30/35 ^{ème}	1

Budget Commune : décision modificative

L'enquête publique, concernant la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau relative à l'exploitation de la force hydraulique de la Dronne pour le fonctionnement de la micro-centrale, à la régularisation du seuil de la baignade et au rétablissement de la continuité écologique de la Dronne, a lieu du 12 juin au 17 juillet. La Préfecture, via la Direction Départementale des Territoires, diligente cette enquête, mais il appartient à la commune de payer les frais d'insertion d'annonces légales d'où la nécessité d'effectuer une décision modificative :

Article	Diminution en €	Augmentation en €
2315 Constructions	1 213.38	
2031 Opération 837 Frais d'études restauration écologique		1 213.38
TOTAL	1 213.38	1 213.38

Le Conseil accepte ces opérations budgétaires.

Demande de subvention

- Le comité de Saint-Aulaye de la FNACA demande au Conseil Municipal de lui accorder une subvention exceptionnelle pour l'achat de chemises d'uniformes bleues avec l'écusson FNACA, d'une valeur de 35 € pièce. Le comité compte 5 porte-drapeaux sur la commune (MM. Desport, Bellec, Gros, Vincent et Boé). Le Conseil accepte cette demande.

- Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'association périgordine « Les Amis des Moulins », pour un montant de 40€.

Remboursement

Suite au dégât des eaux provoqué par une fuite dans l'appartement au-dessus, situé 5 rue des Jardins, le Conseil accepte une avance sur le remboursement du sinistre par MMA Assurances d'un montant de 1 246.85 €. Le solde sera versé lors de la réception de la facture de l'artisan chargé de faire les travaux, soit 315.62 €.

Régie photocopie

Suite à la demande d'une association, il est nécessaire d'ajouter, dans la régie Photocopie, le produit de vente suivant : délivrance de document plastifié.

Le Conseil devra se prononcer sur les tarifs :

A4 : 1 € l'unité

A3 : 1.50 € l'unité.

Le Conseil accepte cette adjonction et les tarifs.

Don

Le Conseil accepte le don de 100 € fait par Monsieur Bertron pour l'acquisition de poutrelles métalliques.

Marché nocturne

Le marché nocturne change de nom et devient les Estivales Gourmandes. Il est organisé le 29 juillet et aura comme groupes les Red Fish Quartet et Gianni Bee de The Voice 2017.

Journée Sports et Loisirs en famille

Suite à l'appel aux associations pour organiser la journée Sports et Loisirs en famille, initié à l'origine par le Conseil Départemental et la MSA, quelques associations ont répondu favorablement. Ainsi, le Conseil décide la pérennité de cette manifestation avec le soutien des associations volontaires, et notamment celle du Club de Pétanque